Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N36-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N36	**Nomenclature** 3.2	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chefs de projet :** Katell GESLIN – Gilles LE MAREC

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Territoriale	**Enjeu : Écrire ensemble notre territoire**	**Action : Écrire une économie circulaire du foncier**

Objet : Cession des locaux de Kerhall : Cléder – Mandat de vente

Jacques EDERN, Président, rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de la cession des locaux de Kerhall à Cléder pour un montant d'objectif de 550.000 euros conformes à l'estimation de France Domaines.
L'antenne de l'Ecole de Musique et de Danse sera transférée en septembre 2026.
Divers contacts pour cette cession ont été établis mais sans concrétisation ; aussi, le recours à des agences immobilières pourrait dorénavant s'avérer pertinent.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer les mandats de vente avec des agences immobilières.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD